servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de Montréal, qui devait commencer et être tenue mardi, le dix-septième jour de juin courant, et à chacun de vous,-

SALUT:

PROCLAMATION. TTENDU que le deuxième jour de mai A dernier, il nous avait plu de proroger notre Parlement Provincial jusqu'au dixet obligés de comparaître. Maintenant sachez que, pour diverses causes et considéraet chacun de vous, de l'obligation de votre présence au temps susdit, vous convoquant, et par la teneur de ces présentes, vous commandant, vous et chacun de vous, de nous rencontrer en notre Parlement Provincial, en notre Cité de Montréal, samedi, le vingtsixième jour de juillet prochain, pour alors prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du Canada, et faire tout ce qui sera jugé nécessaire.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada: Témoin notre très-fidèle et bien-Theophilus, Baron Metcalfe, de Fernhill, dans le comté de Berks, Chevalier Grand'Croix du Très Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos jugé nécessaire.—N'y manquez pas. provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et l'Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.; en notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, dans notre dite Province, ce douzième jour de juin, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante cinq, et dans la huitième année de notre règne.

Par Ordre.

FELIX FORTIER,

C.C.C.



PROVINCE DU

Canada.

METCALFE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Proclamation septième jour de juin courant, auquel temps, Législatifs de la Province du Canada, et à nos prorogent le dans notre Cité de Montréal, vous étiez tenus Chevaliers, Citoyens et Bourgeois élus pour 4 septembre. servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une astions, et après avoir considéré la commodité et || semblée du Parlement Provincial de notre la convenance de nos bien-aimés sujets, nous dite Province, en notre Cité de Montréal, qui avons trouvés convenable, par et de l'avis de ||devait commencer et être tenue samedi, le notre Conseil Exécutif, de vous relever, vous vingt-sixième jour de juillet courant, et à chacun de vous,-

SALUT:

## PROCLAMATION.

TTENDU que, le douzième jour de juillet A dernier, il nous avait plu de proroger Notre Parlement Provincial jusqu'au vingtsixième jour de juillet courant, auquel tems dans notre Cité de Montréal, vous étiez tenus et obligés de comparaître. Maintenant sachez que, pour diverses causes et considérations, et après avoir considéré la commodité et la convenance de nos bien-aimés sujets, nous avons trouvé convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous relever, vous et chacun de vous, de l'obligation de votre présence au tems susdit ; vous convoquant, et aimé le Très-Honorable Charles par la teneur de ces présentes vous commandant, vous et chacun de vous, de nous rencontrer en notre Parlement Provincial, en notre Cité de Montréal, jeudi, le quatrième jour de septembre prochain, pour alors prendre en considération l'état et le bien-être de notre Province du Canada, et faire tout ce qui sera

> En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada: Témoin notre très fidèle et bienaimé le Très Honorable Charles Theophilus, Baron Metcalfe de Fernhill, dans le Comté de Berks, Chevalier Grand'Croix du Très Honorable ordre du Bain, un des Conseillers de notre Très Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique